

Nombre de conseillers :	
En exercice	19
Présents	18
Votants	19

N° D004_2024 Autorisation de cession de stationnement
--

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 19 janvier 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (18) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, LAURENT Thierry, TRINCAT Christophe, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie

Absent (0) :

Excusés (1) : WAGNER Jean-Pierre pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise

Votants (19)

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame VESIN, propriétaires d'une autorisation de stationnement (autorisation n°1 délivrée par la commune de Saint-Paul-en-Chablais), souhaite la céder à SAS EVASAN, basée sur Thonon-les-Bains.

Un panneau existe sur la place de la mairie. Monsieur le Maire souhaite mettre une réserve : *le stationnement, situé sur la place, peut être sans préavis, déplacé pour des raisons de service ou manifestations.*

Le conseil Municipal demande s'il est possible de déplacer cet emplacement au niveau du parking relai pour éviter cette réserve.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession de l'autorisation de stationnement n°1 à SAS EVASAN avec déplacement de l'emplacement réservé au parking relai.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire
Bruno GILLET

